



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230111-DEC-2023-04-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Le 11 janvier 2023

DEC-2023-04

PTO / Centre commande publique / TD

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la Décision du Maire en date du 28 décembre 2021 (n° 2021-152), reçue par la Préfecture de la Gironde le 29 décembre 2021, relative à l'attribution du marché de travaux n°2021-BRU049 pour la réfection de la toiture du Château des Borges à la Société Générale de Couverture, domiciliée à BASSENS (33530), d'un délai global d'exécution de 12 mois et pour un montant de 181 030,13 € HT soit 217 236,16 € TTC ;

CONSIDÉRANT la nécessité imprévue d'assurer les travaux modificatifs de dépose des plafonds de deux tours afin d'accéder à certaines parties structurelles, de restauration de lucarnes et de remplacement de pierres sur corniches ;

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** l'avenant n° 3 avec incidence financière avec la Société Générale de Couverture, domiciliée à BASSENS (33530), d'un montant de 22 102,25€ HT soit 26 522,70€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 215 957,72€ HT soit 259 149,26€ TTC, soit une augmentation en plus-value sur le marché initial de 19,29%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire
Maire et par délégation,
Adjoint au Maire

P. CHAMOULEAU